ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Chère Madame, Cher Monsieur,

Au cours des dernières années, nos villes de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Saint-Maurice et Nogent-sur-Marne se sont modernisées, embellies pour devenir des lieux de vie très prisés.

Nos Municipalités font preuve d'une bonne gestion que nous pourrions appliquer au Département. Nous veillons à agir concrètement pour nos concitoyens de tous les âges et à garantir leur sécurité. Nous veillons aussi toujours plus à la solidarité et au « mieux vivre ensemble ». Nous améliorons notre cadre de vie, préservons notre environnement dans une démarche de développement durable.

Ainsi, pouvons-nous affirmer que nos communes participent grandement à l'attractivité du Val-de-Marne à travers nos initiatives et nos projets. En cette période marquée par l'incertitude et de nombreuses évolutions, c'est un atout indéniable pour préparer l'avenir qui nécessitera, plus que jamais, une parfaite articulation des politiques municipales et départementales.

Nous sommes de nouveau candidats aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021 pour agir en

Nous pouvons compter une nouvelle fois sur le soutien de notre binôme remplaçant : Igor Semo, Maire de Saint-Maurice et Chantal Lehout-Posmantier, Adjointe au Maire de Charenton-le-Pont chargée des

Nous siégeons depuis 2015, dans le groupe d'opposition « Val-de-Marne autrement » au sein du Conseil Départemental. Depuis, cette période, nous nous attachons à :

- · Voter les décisions répondant à vos besoins
- Proposer des alternatives aux orientations contraires à vos attentes

Le Conseil Départemental est un acteur essentiel de la solidarité. Nous voulons la garantir et l'approfondir dans les politiques départementales concernant :

- · La petite enfance
- · L'éducation, la jeunesse et la protection de l'enfance
- · Le logement, la famille et les seniors
- · Le handicap, l'isolement et la dépendance

Nous voulons poursuivre la modernisation de notre canton en agissant concrètement pour :

- Entretenir nos structures sociales, culturelles et éducatives (collèges)
- Faciliter les mobilités en améliorant les routes, les pistes cyclables et les transports publics
- Embellir durablement votre cadre de vie, préserver la nature et lutter contre les crues

Nous voulons aussi faire de l'Est Parisien, un territoire d'excellence dans les domaines de l'attractivité économique et de l'emploi. Le département du Val-de-Marne doit occuper une place centrale au cœur de notre Région grâce à ses atouts. Nous voulons agir en votre faveur en défendant vos intérêts au plus près des réalités de votre vie quotidienne.

Vous avez besoin de représentants dynamiques, efficaces et proches de vous. Il est grand temps de changer la majorité départementale présidée de façon continue par le même parti depuis 1967. Aujourd'hui, la destinée du Val-de-Marne est à un tournant crucial car votre vote pourrait créer une alternance historique inédite.

Nous avons besoin de vous, de votre soutien et de votre mobilisation, nous le savons, la crise du Covid-19 risque de faire accroitre l'abstention.

Notre capacité d'agir pour le bien commun et la qualité de vie dans nos villes, nous vous la prouvons au quotidien. Déterminés, pragmatiques et fidèles aux valeurs de proximité, nous travaillerons efficacement pour les habitants de notre canton et pour les Val-de-Marnais.



Adjointe au Maire de Joinville-le-Pont déléguée aux solidarités, à l'emploi, aux seniors et à la vie économique Conseillère Départementale du Val-de-Marne

Hervé GICQUEL Maire de Charenton-le-Pont Conseiller Départemental du Val-de-Marne









NOS REMPLAÇANTS

Igor SEMO

Maire de Saint-Maurice Vice-Président du territoire Paris Est Marne & Bois

Chantal LEHOUT-POSMANTIER

Maire-Adjointe chargée des Seniors à Charenton



- ☐ Je souhaite recevoir des informations de la part de l'équipe de campagne
- ☐ J'accepte de rejoindre l'équipe des volontaires
- ☐ J'apporte ma contribution financière à la campagne électorale :
 - Par chèque bancaire ou postal de :....euros.
 - Libellé obligatoirement à l'ordre de l'association de financement de la campagne électorale : HG-CD-94°

Date: Signature :

À retourner à HG-CD-94

Chez Monsieur Yves Le Peutrec, mandataire financier 13, villa Saint Pierre - 94220 Charenton-le-Pont gicquel.durand.94@gmail.com

(*) Comme l'exige le code électoral, une Association de Financement de la Campagne Électorale a été expressément constituée, afin de recueillir les dons. ATTENTION: pour être déductible des impôts, les dons doivent obligatoirement être effectués au nom de : HG-CD-94. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66% des versements effectués, retenus dans la limite de 20% du revenu imposable. L'AFCE x HG-CD-94 x, déclarée en préfecture le 29 mars 2021 et ayant fait l'objet d'une annonce au Journal Officiel le 20 avril 2021 rappelle : Les candidats ne peuvent recueillir de dons que par l'intermédiaire de l'association HG-CD-94. Article L52-8 du code électoral: Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dument intertible pour le financement de la campagne électoral d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat ni apporter leur grantale aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Tout don de plus de plus de 150 euros consents à un candidat en veu de consents à un candidat en veu de consents à un candidat en veu de contracter auyres d'un parti ou groupement politiques des prêts ave cintérêts que si ce dernier a lui-même souscrit des prêts à cette fin et dans la limite des intérêts y afférents. Le montant est des prêts ave cintérêts que si ce dernier a lui-même souscrit des prêts à cette fin et dans la limite des intérêts y afférents. Le montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application



